



Société Anonyme au capital de 68 000 000 dinars
Siège Social : ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis
RC N° B 11128 2000
Tel : 71 861 861 – Fax : 71 860 921 / 71 860 835

Note d'opération
Relative à l'émission et à l'admission au marché obligataire
de la cote de la Bourse de l'emprunt obligataire

« ABC TUNISIE 2018-01 »

de 20 000 000 Dinars

Emis par Appel Public à l'Épargne

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt sera réparti en trois catégories A, B et C comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	8,20% et/ou TMM+2,20%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	8,40% et/ou TMM+2,40%	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année
Catégorie C	7 ans in fine	8,50% et/ou TMM+2,50%	In fine à la 7ème année

Visa **18 / 1000** du **19 AVR. 2018**

du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information :

Mr Moez KRICHENE
Directeur Financier de ABC TUNISIE
Tél : 71 861 861 - Fax : 71 860 921
E-mail : moez.krichene@bank-abc.com

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse
Immeuble Integra, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène
Tel : 71 189 600 Fax : 71 949 350

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **13 avril 2018** sous le n° **18-003**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La présente note d'opération et le document de référence susvisé sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

Avril 2018



SOMMAIRE

Flash - Emprunt Obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 »	3
Chapitre 1 : Responsables de la note d'opération	6
1.1. Responsables de la note d'opération	6
1.2. Attestation des responsables de la note d'opération	6
1.3. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération	6
1.4. Responsable de l'information	7
Chapitre 2 : Renseignements concernant l'opération	8
2.1. Renseignements relatifs à l'émission	8
2.1.1. Décision à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire	8
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération	8
2.1.3. Période de souscription et de versement	9
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	9
2.1.5. But de l'émission	9
2.2. Caractéristiques des titres émis	9
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	9
2.2.2. Prix de souscription, d'émission et modalités de paiement	9
2.2.3. Date de jouissance en intérêts	9
2.2.4. Date de règlement	10
2.2.5. Taux d'intérêt	10
2.2.6. Intérêts	10
2.2.7. Amortissement et remboursement	11
2.2.8. Prix de remboursement	16
2.2.9. Paiement	16
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	17
2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt	17
2.2.12. Garantie	18
2.2.13. Notation	18
2.2.14. Mode de placement	18
2.2.15. Organisation de la représentation des porteurs des obligations	18
2.2.16. Fiscalité des titres	18
2.3. Renseignements généraux	19
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations	19
2.3.2. Marché des titres	19
2.3.3. Prise en charge par Tunisie Clearing	19
2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige	19
2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire	19
Bulletin de souscription	20

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ABC TUNISIE 2018-01 »

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » est émis pour un montant de 20 000 000 dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Il est constitué de trois catégories qui se présentent comme suit :

- Catégorie A : 8,20% et/ou TMM+2,20% brut l'an pour une durée de 5 ans ;
- Catégorie B : 8,40% et/ou TMM+2,40% brut l'an pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Catégorie C : 8,50% et/ou TMM+2,50% brut l'an pour une durée de 7 ans in fine.

- **Dénomination de l'emprunt :** « ABC TUNISIE 2018-01 ».
- **Montant :** 20 000 000 dinars.
- **Nominal :** 100 dinars par obligation.
- **Nombre d'obligations à émettre :** 200 000 obligations réparties en 3 catégories ; le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix des souscripteurs.
- **Forme des obligations :** Les obligations seront nominatives.
- **Prix d'émission :** 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux fixés selon leurs catégories :
 - Catégorie A : 8,20% et/ou TMM+2,20% ;
 - Catégorie B : 8,40% et/ou TMM+2,40% ;
 - Catégorie C : 8,50% et/ou TMM+2,50%.
- **Durée :**
 - Catégorie A : 5 ans ;
 - Catégorie B : 7 ans dont 2 années de grâce ;
 - Catégorie C : 7 ans in fine.
- **Durée de vie moyenne :**
 - 3 ans pour la catégorie A ;
 - 5 ans pour la catégorie B ;
 - 7 ans pour la catégorie C.

- **Duration (taux fixe) :**
 - 2,714 années pour la catégorie A ;
 - 4,227 années pour la catégorie B ;
 - 5,554 années pour la catégorie C.

- **Marge actuarielle (taux variable) :**
 - 2,20% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance pour la catégorie A ;
 - 2,40% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance pour la catégorie B ;
 - 2,50% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance pour la catégorie C.

- **Taux de rendement actuariel (taux fixe) :**
 - 8,20% l'an pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance ;
 - 8,40% l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance ;
 - 8,50% l'an pour la catégorie C pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

- **Amortissement :**
 - Catégorie A : Amortissement annuel constant pour un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation, commençant à la première année. Pour cette catégorie, l'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/ 2023**.
 - Catégorie B : Amortissement annuel constant pour un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation, commençant à la troisième année. Pour cette catégorie, l'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/ 2025**.
 - Catégorie C : Amortissement in fine le **02/07/2025**.

- **Souscriptions et versements :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba), et des autres intermédiaires en Bourse.

- **Clôture des souscriptions :** Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **02 juillet** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**. Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu à l'échéance, soit le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :**
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ABC TUNISIE 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente.
- **Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.
- **Notation :** Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre de l'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt. Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.
- **Cotation en Bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par Tunisie Clearing :** ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **ABC TUNISIE 2018-01** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Mode de représentation des obligataires :** Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Chapitre 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 Responsable de la note d'opération :

LE DIRECTEUR GENERAL

Ali KOOLI



1.2 Attestation du responsable de la note d'opération :

« À notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

LE DIRECTEUR GENERAL

Ali KOOLI



1.3 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la présente note d'opération. »

TUNISIE VALEURS
LE DIRECTEUR GENERAL
Walid SAIBI



1.4 Responsable de l'information :

Moez KRICHENE
Directeur Financier de ABC Tunisie



La notice légale est publiée au JORT N° 51 du 28/04/2018

 Conseil du Marché Financier
Visa n° 18 / 1000 du 19 AVR. 2018
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 Renseignements relatifs à l'émission :

2.1.1- Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

2.1.2- Renseignements relatifs à l'opération :

• **Montant de l'emprunt :** L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » est d'un montant de 20 Millions de dinars divisé en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

• **Produit brut et net de l'emprunt :** Le produit brut du présent emprunt est de 20 000 000 DT. Les frais de montage et les commissions de placement ⁽¹⁾ s'élèveraient à 0,60% du montant soit 120 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 11 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis seraient de 41 500 DT HT ⁽²⁾ et les frais de TUNISIE CLEARING sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 51 935 DT HT ⁽³⁾, soit un total de frais approximatifs de 224 435 DT et un produit net de l'emprunt de 19 775 565 DT.

En DT	Montant Global	Montant par obligation
Produit brut ⁽¹⁾	20 000 000	100,000
Frais généraux ⁽¹⁾	224 435	1,122
Produit net	19 775 565	98,878

⁽¹⁾ Les produits brut et net de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 20 000 000 dinars et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces produits et frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

⁽²⁾ L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt objet de la présente note d'opération interviendront au deuxième trimestre 2018.

⁽³⁾ Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 1/4 à taux fixe (catégorie A), 1/4 à taux variable (catégorie A), 1/8 à taux fixe (catégorie B), 1/8 à taux variable (catégorie B), 1/8 à taux fixe (catégorie C) et 1/8 à taux variable (catégorie C).

2.1.3 – Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4- Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

2.1.5- But de l'émission :

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

2.2 Caractéristiques des titres émis :

2.2.1- Nature, forme et délivrance des titres :

- **Dénomination de l'emprunt :** « ABC TUNISIE 2018-01 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des obligations :** Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse.

2.2.2- Prix de souscription, d'émission et modalités de paiement :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3- Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4- Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5- Taux d'intérêt :

Les obligations « **ABC TUNISIE 2018-01** » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 8,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,40% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 8,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 8,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

2.2.6- Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **02 juillet** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **02/07/2023** pour la catégorie A et pour le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

Le montant total des intérêts serait de 4 920 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A au taux fixe de 8,20%. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+2,20%), le montant des intérêts s'élèverait à 4 450 500 Dinars (en considérant un taux nominal de 7,418% calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois d'avril 2017 au mois de mars 2018, soit 5,218% majorée de 2,20%, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 8 400 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux fixe de 8,40%. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+2,40%), le montant des intérêts s'élèverait à 7 617 500 Dinars (en considérant un taux nominal de 7,618% calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois d'avril 2017 au mois de mars 2018, soit 5,218% majorée de 2,40%, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 11 900 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie C au taux fixe de 8,50%. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+2,50%), le montant des intérêts s'élèverait à 10 804 500 Dinars (en considérant un taux nominal de 7,718% calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois d'avril 2017 au mois de mars 2018, soit 5,218% majorée de 2,50%, à titre indicatif).

2.2.7- Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

Les tableaux d'amortissement à taux variable sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du montant souscrit par catégorie et de la variation du TMM (publié par la BCT).

Pour la partie de l'emprunt souscrite à taux variable, le taux d'intérêt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 2,20% (soit la moyenne du TMM+2,20%) pour la catégorie A, de 2,40% (soit la moyenne du TMM +2,40%) pour la catégorie B et de 2,50% (soit la moyenne du TMM +2,50%) pour la catégorie C.

Pour les besoins de calcul, le taux retenu correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois d'avril 2017 au mois de mars 2018) soit 5,218% majorée d'une marge de 2,20%, soit 7,418% pour la catégorie A, majorée d'une marge de 2,40%, soit 7,618% pour la catégorie B et majorée d'une marge de 2,50%, soit 7,718% pour la catégorie C. Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- **Nombre d'obligations :** 200 000 obligations
- **Valeur nominale de l'obligation :** 100 dinars
- **Date unique de jouissance servant de base pour la cotation en Bourse :** 02/07/2018
- **Date du premier remboursement de capital :**
 - le 02/07/2019 pour la catégorie A
 - le 02/07/2021 pour la catégorie B
 - le 02/07/2025 pour la catégorie C
- **Date du premier paiement des intérêts :** 02/07/2019 pour les différentes catégories.
- **Date de dernière échéance :**
 - le 02/07/2023 pour la catégorie A
 - le 02/07/2025 pour la catégorie B
 - le 02/07/2025 pour la catégorie C

- **Taux d'intérêt nominal :**

- **Pour la catégorie A :** Fixe de 8,20% brut l'an et/ou Variable (TMM +2,20%), soit 7,418%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois d'avril 2017 au mois de mars 2018 majorée de 2,20% (à titre indicatif).
- **Pour la catégorie B :** Fixe de 8,40% brut l'an et/ou Variable (TMM +2,40%), soit 7,618%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois d'avril 2017 au mois de mars 2018 majorée de 2,40% (à titre indicatif).
- **Pour la catégorie C :** Fixe de 8,50% brut l'an et/ou Variable (TMM +2,50%), soit 7,718%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois d'avril 2017 au mois de mars 2018 majorée de 2,50% (à titre indicatif).

- **Amortissement :**

- **Pour la catégorie A :** Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions, correspondant à 20 dinars par obligation.
- **Pour la catégorie B :** Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions, correspondant à 20 dinars par obligation.
- **Pour la catégorie C :** Remboursement in fine à l'échéance.

- **Définition du TMM :**

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

- **Évolution du TMM durant les cinq dernières années :**

en (%)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	4,11000	4,71000	4,89000	4,25000	4,26000	5,53000
Février	4,20000	4,68000	4,80000	4,22000	4,29000	5,61000
Mars	4,33000	4,72000	4,82000	4,20000	4,29000	6,04000
Avril	4,70000	4,72000	4,80000	4,24000	4,41000	
Mai	4,69000	4,70000	4,77000	4,25000	4,83000	
Juin	4,74000	4,78000	4,80000	4,21000	4,94000	
Juillet	4,73000	4,98000	4,78000	4,32000	5,15000	
Août	4,75000	4,94000	4,75000	4,20000	5,19000	
Septembre	4,72000	4,92000	4,77000	4,26000	5,22000	
Octobre	4,66000	4,93000	4,75000	4,33000	5,23000	
Novembre	4,75000	4,93000	4,30000	4,23000	5,23000	
Décembre	4,74000	4,88000	4,28000	4,26000	5,23000	

Source : BCT

2.2.7.1- Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie A au taux variable :

- Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux variable de TMM +2,20% (7,418%* à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2018	20 000 000				
2019		4 000 000	16 000 000	1 483 500	5 483 500
2020		4 000 000	12 000 000	1 186 800	5 186 800
2021		4 000 000	8 000 000	890 100	4 890 100
2022		4 000 000	4 000 000	593 400	4 593 400
2023		4 000 000	-	296 700	4 296 700
Totaux		20 000 000		4 450 500	24 450 500

- Tableau d'amortissement par obligation au taux variable de TMM +2,20% (7,418%* à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2018	100,000				
2019		20,000	80,000	7,418	27,418
2020		20,000	60,000	5,934	25,934
2021		20,000	40,000	4,451	24,451
2022		20,000	20,000	2,967	22,967
2023		20,000	-	1,484	21,484
Totaux		100,000		22,253	122,253

2.2.7.2- Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie A au taux fixe :

- Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux fixe de 8,20%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2018	20 000 000				
2019		4 000 000	16 000 000	1 640 000	5 640 000
2020		4 000 000	12 000 000	1 312 000	5 312 000
2021		4 000 000	8 000 000	984 000	4 984 000
2022		4 000 000	4 000 000	656 000	4 656 000
2023		4 000 000	-	328 000	4 328 000
Totaux		20 000 000		4 920 000	24 920 000

* C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois d'avril 2017 au mois de mars 2018, majorée de 2,20%.

- Tableau d'amortissement par obligation au taux fixe de 8,20%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2018	100,000				
2019		20,000	80,000	8,200	28,200
2020		20,000	60,000	6,560	26,560
2021		20,000	40,000	4,920	24,920
2022		20,000	20,000	3,280	23,280
2023		20,000	-	1,640	21,640
Totaux		100,000		24,600	124,600

2.2.7.3- Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie B au taux variable :

- Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux variable de TMM +2,40% (7,618%* à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2018	20 000 000				
2019		-	20 000 000	1 523 500	1 523 500
2020		-	20 000 000	1 523 500	1 523 500
2021		4 000 000	16 000 000	1 523 500	5 523 500
2022		4 000 000	12 000 000	1 218 800	5 218 800
2023		4 000 000	8 000 000	914 100	4 914 100
2024		4 000 000	4 000 000	609 400	4 609 400
2025		4 000 000	-	304 700	4 304 700
Totaux		20 000 000		7 617 500	27 617 500

- Tableau d'amortissement par obligation au taux variable de TMM +2,40% (7,618%* à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2018	100,000				
2019		-	100,000	7,618	7,618
2020		-	100,000	7,618	7,618
2021		20,000	80,000	7,618	27,618
2022		20,000	60,000	6,094	26,094
2023		20,000	40,000	4,571	24,571
2024		20,000	20,000	3,047	23,047
2025		20,000	-	1,524	21,524
Totaux		100,000		38,088	138,088

* C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois d'avril 2017 au mois de mars 2018, majorée de 2,40%.

2.2.7.4- Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie B au taux fixe:

- Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux fixe de 8,40%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2018	20 000 000				
2019		-	20 000 000	1 680 000	1 680 000
2020		-	20 000 000	1 680 000	1 680 000
2021		4 000 000	16 000 000	1 680 000	5 680 000
2022		4 000 000	12 000 000	1 344 000	5 344 000
2023		4 000 000	8 000 000	1 008 000	5 008 000
2024		4 000 000	4 000 000	672 000	4 672 000
2025		4 000 000	-	336 000	4 336 000
Totaux		20 000 000		8 400 000	28 400 000

- Tableau d'amortissement par obligation au taux fixe de 8,40%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2018	100,000				
2019		-	100,000	8,400	8,400
2020		-	100,000	8,400	8,400
2021		20,000	80,000	8,400	28,400
2022		20,000	60,000	6,720	26,720
2023		20,000	40,000	5,040	25,040
2024		20,000	20,000	3,360	23,360
2025		20,000	-	1,680	21,680
Totaux		100,000		42,000	142,000

2.2.7.5- Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie C au taux variable :

- Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux variable de TMM +2,50% (7,718%* à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2018	20 000 000				
2019		-	20 000 000	1 543 500	1 543 500
2020		-	20 000 000	1 543 500	1 543 500
2021		-	20 000 000	1 543 500	1 543 500
2022		-	20 000 000	1 543 500	1 543 500
2023		-	20 000 000	1 543 500	1 543 500
2024		-	20 000 000	1 543 500	1 543 500
2025		20 000 000	-	1 543 500	21 543 500
Totaux		20 000 000		10 804 500	30 804 500

* C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois d'avril 2017 au mois de mars 2018, majorée de 2,50%.

- Tableau d'amortissement par obligation au taux variable de TMM +2,50% (7,718%* à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2018	100,000				
2019		-	100,000	7,718	7,718
2020		-	100,000	7,718	7,718
2021		-	100,000	7,718	7,718
2022		-	100,000	7,718	7,718
2023		-	100,000	7,718	7,718
2024		-	100,000	7,718	7,718
2025		100,000	-	7,718	107,718
Totaux		100,000		54,023	154,023

2.2.7.6- Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie C au taux fixe:

- Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux fixe de 8,50%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2018	20 000 000				
2019		-	20 000 000	1 700 000	1 700 000
2020		-	20 000 000	1 700 000	1 700 000
2021		-	20 000 000	1 700 000	1 700 000
2022		-	20 000 000	1 700 000	1 700 000
2023		-	20 000 000	1 700 000	1 700 000
2024		-	20 000 000	1 700 000	1 700 000
2025		20 000 000	-	1 700 000	21 700 000
Totaux		20 000 000		11 900 000	31 900 000

- Tableau d'amortissement par obligation au taux fixe de 8,50%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2018	100,000				
2019		-	100,000	8,500	8,500
2020		-	100,000	8,500	8,500
2021		-	100,000	8,500	8,500
2022		-	100,000	8,500	8,500
2023		-	100,000	8,500	8,500
2024		-	100,000	8,500	8,500
2025		100,000	-	8,500	108,500
Totaux		100,000		59,500	159,500

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 20 millions de dinars.

ABC Tunisie s'engage à publier des tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 20 millions de dinars.

* C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois d'avril 2017 au mois de mars 2018, majorée de 2,50%.

2.2.8- Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9- Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **02 juillet** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**. Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

2.2.10- Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 8,20% l'an pour la catégorie A, de 8,40% l'an pour la catégorie B et de 8,50% l'an pour la catégorie C.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,218% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,418% pour la catégorie A, de 7,618% pour la catégorie B et de 7,718% pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,20% pour la catégorie A, de 2,40% pour la catégorie B et de 2,50% pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11- Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **ABC TUNISIE 2018-01** » sont émises selon trois catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce ;
- une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

- **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La durée d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La durée s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left(\sum_{t=1}^T t.F_t / (1+i)^t \right) / \sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t$$

Avec :

- T est le nombre de périodes.
- F_t est le flux de la période t.
- i est le taux d'intérêt par période.

La durée pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

2.2.12- Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

2.2.13- Notation :

Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre de l'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt. Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

2.2.14- Mode de placement :

L'emprunt obligataire, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

2.2.15- Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.16- Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du Code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de Cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

2.3 Renseignements généraux :

2.3.1-Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ABC TUNISIE 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

2.3.2- Marché des titres :

Etant donné qu'il s'agit de la première émission obligataire de ABC TUNISIE, il n'existe aucun titre de même catégorie qui soit coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **ABC TUNISIE 2018-01** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3- Prise en charge par Tunisie Clearing :

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **ABC TUNISIE 2018-01** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2.3.4- Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5- Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**ABC TUNISIE**

Société Anonyme au Capital de 68 000 000 de dinars divisé en 6 800 000 actions de 10 dinars chacune

Siège Social : ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Registre de Commerce n° B 11128 2000

Objet social : Effectuer toute opération bancaire, toutes opérations connexes aux opérations de banque et toutes prises de participation, et notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits à court, moyen et long terme.**EMPRUNT OBLIGATAIRE « ABC TUNISIE 2018-01 »**

d'un montant de 20 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars chacune

Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en 3 catégories A,B et C comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	8,20% et/ou TMM+2,20%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	8,40% et/ou TMM+2,40%	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année
Catégorie C	7 ans in fine	8,50% et/ou TMM+2,50%	In fine à la 7ème année

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2017

Délibération du Conseil d'Administration du 12 septembre 2017

Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 18 avril 2018

Visa du Conseil du Marché Financier..... du.....

Notice légale publiée au JORT N° 51 du 28/04/2018

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (Nous) soussigné (s)

Nom & Prénom¹: Mme Mlle M.Nationalité : Pièce d'identité (1) : CIN Carte de séjour Passeport

N° Délivré le : ... / ... / ...

Profession/activité :

Adresse : Code postal : Pays : Tel :

Agissant pour le compte (1) : De moi-même Du mandat en qualité de : Tuteur Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont une copie originale ou conforme est jointe à la présente**Identité du mandant :****Personne Physique :** (1) Mme Mlle M.

Nom & Prénom :

Pièce d'identité (1) CIN Carte de séjour Passeport

N° Délivré le : ... / ... / ...

Personne Morale :

Raison sociale :

N° du R.C :

Matricule Fiscal :

Profession/activité :

Adresse : Code postale : Pays : Tel :

Déclare (ons) souscrire à (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 8,20%; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,20%; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » de la catégorie B au taux d'intérêt fixe de 8,40%; durée 7 ans dont 2 années de grâce.
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » de la catégorie B au taux d'intérêt variable de TMM+2,40%; durée 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » de la catégorie C au taux d'intérêt fixe de 8,50%; durée 7 ans in fine ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » de la catégorie C au taux d'intérêt variable de TMM+2,50%; durée 7 ans in fine.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 02/07/2018 seront décomptés et payés à cette dernière date. Les intérêts seront réglés le 02 juillet de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 02/07/2018 et sont remboursables :

- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A ;
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie B.
- à l'échéance pour la totalité de la valeur nominale pour la catégorie C.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2018 » et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)² : En espèces Par chèque n° Tiré sur : Agence : Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites soit (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 8,20%; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,20%; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » de la catégorie B au taux d'intérêt fixe de 8,40%; durée 7 ans dont 2 années de grâce.
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » de la catégorie B au taux d'intérêt variable de TMM+2,40%; durée 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » de la catégorie C au taux d'intérêt fixe de 8,50%; durée 7 ans in fine ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » de la catégorie C au taux d'intérêt variable de TMM+2,50%; durée 7 ans in fine.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez³ en (1) Gestion libre Compte géré**Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession****Le second servant de souche**

A le

Signature ⁴¹ Cocher la case correspondante² Remplir la ligne appropriée³ Indiquer le nom du dépositaire⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

COPIE



ABC TUNISIE

Société Anonyme au Capital de 68 000 000 de dinars divisé en 6 800 000 actions de 10 dinars chacune

Siège Social : ABC Building Rue du Lac d'Anney, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Registre de Commerce n° B 11128 2000

Objet social : Effectuer toute opération bancaire, toutes opérations connexes aux opérations de banque et toutes prises de participation, et notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits à court, moyen et long terme.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ABC TUNISIE 2018-01 »

d'un montant de 20 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars chacune

Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en 3 catégories A,B et C comme suit :

Table with 4 columns: Catégorie, Durée, Taux d'intérêt, Amortissement. Rows for Catégorie A, B, and C.

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2017

Délibération du Conseil d'Administration du 12 septembre 2017

Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 18 avril 2018

Visa du Conseil du Marché Financier n° 18 / 1000 du 19 AVR. 2018

Notice légale publiée au JORT N° 51 du 28/04/2018

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (Nous) soussigné (s)

Nom & Prénom: Mme Mlle M

Nationalité: Pièce d'identité (1): CIN Carte de séjour Passeport

N° Délivré le: / /

Profession/activité:

Adresse: Code postal: Pays: Tel:

Agissant pour le compte (1): De moi-même

Du mandat en qualité de: Tuteur Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont une copie originale ou conforme est jointe à la présente

Identité du mandant :

Personne Physique (1) Mme Mlle M

Nom & Prénom:

Pièce d'identité (1) CIN Carte de séjour Passeport

N° Délivré le: / /

Personne Morale:

Raison sociale:

N° du R.C.:

Matricule Fiscal:

Profession/activité :

Adresse: Code postale: Pays: Tel:

Déclare (ons) souscrire à (2) :

- List of subscription options for categories A, B, and C with interest rates and durations.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 02/07/2018 seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 1/5ème de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A ;

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2018 » et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » et pris connaissance de leurs contenus.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)2 :

- En espèces
Par chèque n° Tiré sur: Agence:
Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez: agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites soit (2) :

- List of subscription amounts for categories A, B, and C.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez: en (1) Gestion libre Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

A le

Signature 4

1 Cocher la case correspondante

2 Remplir la ligne appropriée

3 Indiquer le nom du dépositaire

4 Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

